

**CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Extrait de procès-verbal de la séance  
du 3 février 2021

Présidence de Mme Laure JATON

Conseillers-ères présents-es : 88

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis N° 43/11.20 – Demande d'une subvention de CHF 80'000.00 pour l'association Morges Fleur du Léman (Fête de la Tulipe et Quais du Dahlia)
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de porter la subvention annuelle à l'Association Morges Fleur du Léman à CHF 80'000.00 dès 2021 ;
2. de lier la subvention annuelle à l'Association Morges Fleur du Léman de CHF 80'000.00 à la durée de la convention.

Ainsi délibéré en séance du 3 février 2021.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Laure Jaton

Tatyana Laffely Jaquet